

Comment apprécier et qualifier la bonne intégration architecturale d'un projet ?

L'article 11 des documents d'urbanisme fait appel à la bonne intégration du projet dans un contexte bâti existant.

Comment qualifier un contexte, comment évaluer un projet, comment préserver l'existant et initier la création architecturale ?

Objectif

Le contenu de la formation permettra aux stagiaires de mieux qualifier un projet, l'apprécier et motiver un avis.

Experts

Architecte, avocat

Formatrice- formateur

Architecte-conseil du CAUE d'Alsace

Animateurs

Des architectes conseil du CAUE d'Alsace seront mobilisé pour animer la formation.



Contenu de la formation

Partager un vocabulaire commun.

Le volume, les gabarits, la description du contexte, l'écriture architecturale.

Mise en situation pratique

Cas concrets : dossiers anciens anonymisés

Modalités pédagogiques

Méthode

Le parcours pédagogique proposé en vue de parvenir à l'acquisition de compétences professionnelles est basé sur l'observation, l'analyse et des cas concrets.

La formation permettra de développer les compétences de chaque stagiaire par un diaporama, des études de cas, des visites sur site. L'apprentissage se fera par questions- réponses et sujets en groupe.

Les modalités d'animation feront intervenir des experts et des professionnels par demi-journée.

Evaluation des acquis

Un questionnaire de préformation, des exercices, quizz seront proposés en cours de formation puis une mise en situation conclura l'apprentissage.

Un questionnaire d'évaluation de formation sera proposés aux stagiaires.

Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

Supports

Les références, l'étude d'un cas concret et une bibliographie seront remis à chaque candidat.

Public visé

Elus locaux, fonctionnaires territoriaux, responsables de service, techniciens.



Infos Pratiques

Lieu de formation : Strasbourg - Colmar

Les détails seront donnés aux participants lorsqu'ils seront inscrits

Durée : 1 journée de 7h00

Horaires : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Modalités d'accès : L'inscription s'effectue en ligne sur le site du CAUE d'Alsace. L'inscription doit être finalisée 10 jours avant le début de la formation

Prix de la formation : 200 €

Nombre de participants : Le nombre de participants est limité à 12 personnes afin que la formation soit dispensée dans les conditions optimales d'échanges nécessaire à l'apprentissage.

6 participants doivent être inscrits pour que la formation ait lieu.

Pré-requis : aucun

Date : octobre 2023



Contact :
Tel +33 (0) 3 88 15 02 30
Mail : caue@caue-alsace.com
Site web : www.caue-alsace.com

